

Nombre de Conseillers
 en exercice : 23
 Présents : 20
 Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, le conseil municipal,
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
 à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 février 2026

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
 Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD
 Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M.
 NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M.
 VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme
 ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER
 Pascal, M. Bernard ZBORALA.

ABSENTS : Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme
 MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme MOUMIN Manon
 (Pouvoir à M. JANICOT Philippe).

Secrétaire de séance : Mme ASTIER Martine

12. Participation financière de la commune de Boisseuil aux sorties des élèves du collège Fernand Lagrange.

Le collège Fernand Lagrange propose deux séjours aux élèves du collège :

- un en Espagne pour 80 élèves de 3^{ème} du 22 au 28 mars dont 28 élèves de Boisseuil pour un
 montant de 495 €,
- un à Lathus pour 39 élèves de 5^{ème} du 21 au 24 avril dont 16 élèves de Boisseuil pour un montant
 de 290 €.

La participation demandée aux familles pouvant constituer un problème et afin de garantir la même
 chance à tous les enfants de partir, le collège sollicite une participation financière à la commune pour
 les élèves qui en sont issus.

A ce titre et comme pour les années 2023 et 2024, il est proposé une participation communale de 17 €
 par enfant de Boisseuil soit une subvention totale pour les deux voyages de 748 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **de valider la participation financière communale et le versement d'une
 subvention au collège Fernand Lagrange d'un montant de 748 €,**
- **d'autoriser le Maire à signer tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune
 de Boisseuil.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait en Mairie le 4 mars 2026
 Au registre sont les signatures
Pour Le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
Thierry VALADON